



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et **Delphine Gény-Stephann**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont le plaisir de vous adresser les dossiers de présentation du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), présentés ce lundi 18 juin en Conseil des ministres.

Le PACTE part d'un constat : nos entreprises peinent à croître à la même cadence que chez nos voisins européens. La France compte 5 800 entreprises de taille intermédiaire (ETI) contre 12 500 en Allemagne. Or ce sont ces entreprises qui créent le plus d'emploi, qui ont les moyens d'innover, de se digitaliser et d'aller à la conquête de nouveaux marchés.

Le Gouvernement a donc pris le temps de consulter pendant près de huit mois tous les acteurs (parlementaires, chefs d'entreprise, syndicats, fédérations professionnelles) et d'organiser une consultation publique en ligne.

Avec le PACTE s'ouvre une nouvelle étape dans la transformation économique de notre pays avec une double ambition :

- Permettre aux entreprises de grandir et de créer de l'emploi en levant les obstacles compliquant la vie des entreprises à chaque étape de leur développement, de la création à leur transmission, en passant par leur financement.
- Mieux associer les salariés aux résultats de l'entreprise par le développement de l'intéressement et de la participation et redéfinir la place respective de l'entreprise et de l'État dans l'économie française.

Dossier de présentation



Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application dans l'Union européenne le 25 mai 2018, nous avons mis à jour notre politique de gestion des données personnelles.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations en relation avec l'activité événementielle des ministères économiques et financiers, vous pouvez vous désinscrire de nos listes en cliquant sur le lien correspondant en bas de page.